

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18^{eme}
Nom de site	CLIGNANCOURT	Numéro	751333
Adresse du site	16, rue Ginette neveu	Hauteur	R+10 (29m)
Bailleur de l'immeuble	Social - Paris Habitat	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 700 MHz (3 antennes) + ajout 3 antennes en réservation antennaire		
Complément d'info	Free present (0/120/240°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	31/10/2013
Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	24/02/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	24/04/2020

Historique et contexte

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de 3 antennes et le remplacement des 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0, 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	2.60m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	<i>Entre 2 et 8°</i>
Estimation	0° < 2V/m - 120° < 5V/m - 240° < 3V/m	Vis-à-vis (25m)	<i>Néant</i>
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.		
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).		
Hauteur antennes/sol	32m		

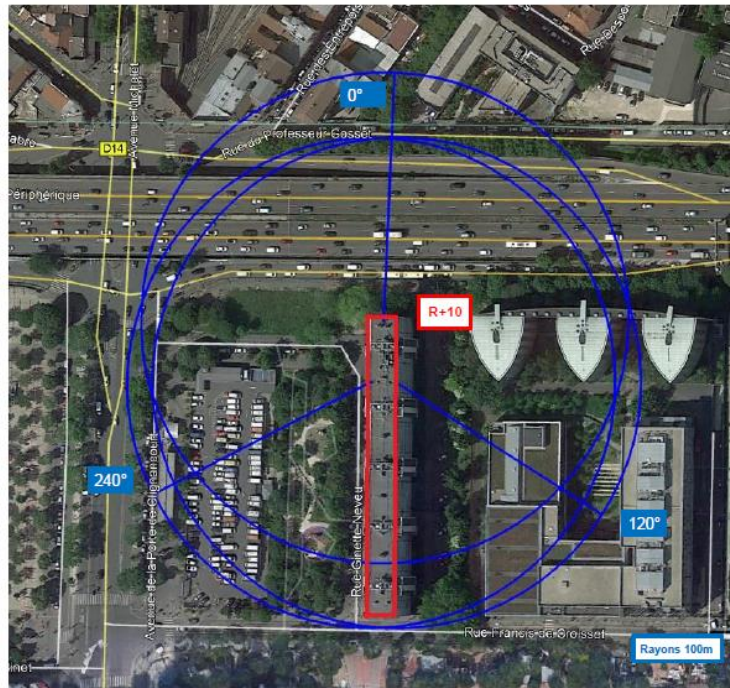
Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	

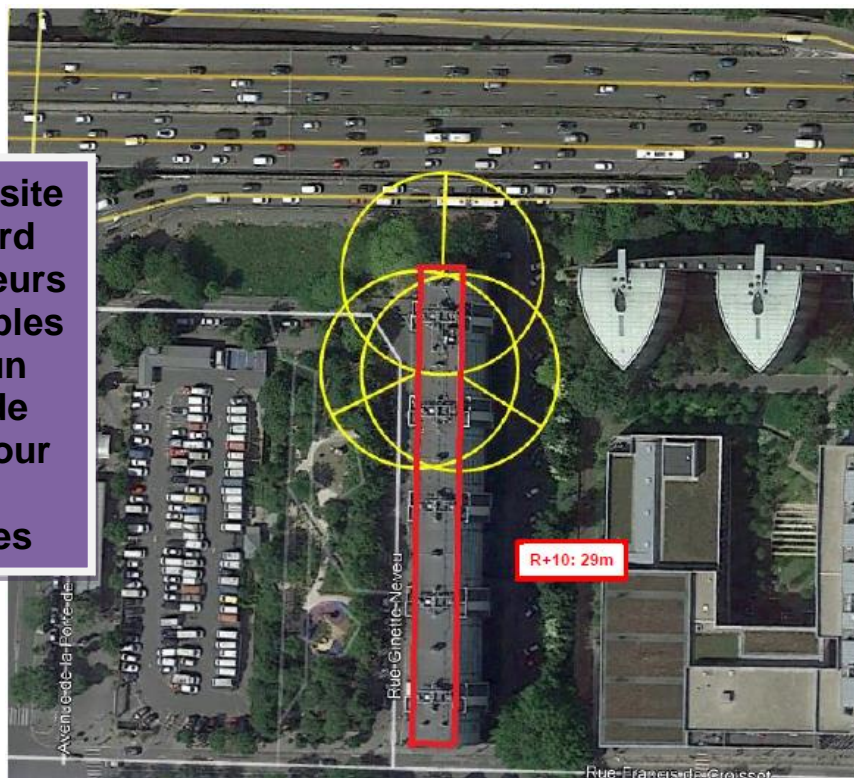
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Liste des établissements particuliers dans un rayon de 100 m : on ne retrouve aucun établissement particulier

Localisation des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m.



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 32 m.



LA SIMULATION RESPECTE LE SEUIL DE LA CHARTE

c) Conclusion

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne :

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 1 V/m et 2 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 2 V/m et 3 V/m
Hauteur	19 m	32 m	32 m

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :

Photo du site vu depuis la rue





PARIS

**Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Agence d'Écologie Urbaine**

Etat projeté :

Photomontage du site vu depuis la rue



Vue des Azimuts

0°



120°



240°

